



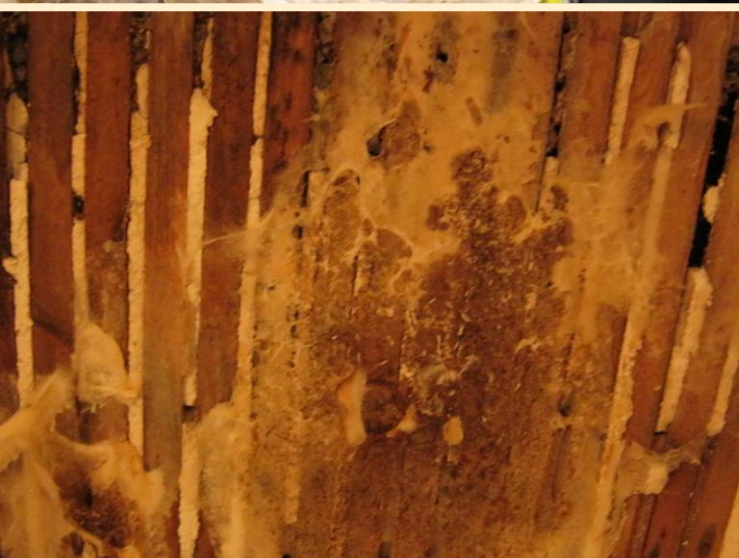
JOURNÉE D'ACTUALITÉ

Jeudi 22 novembre 2018

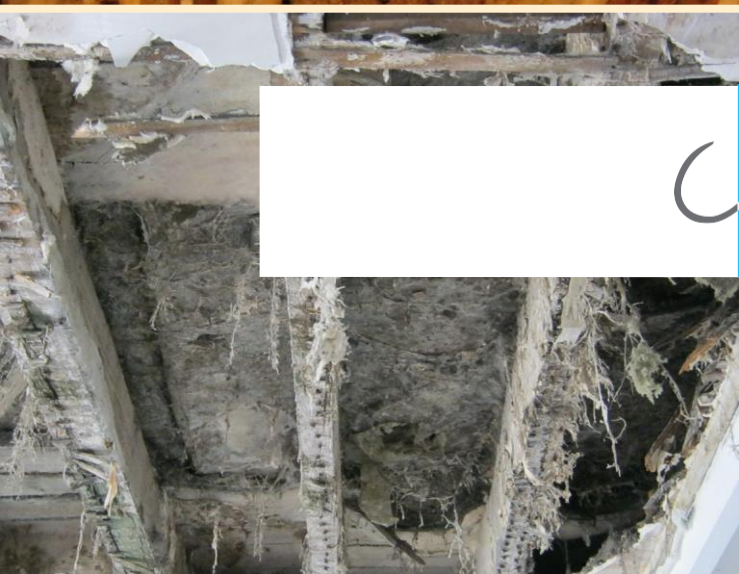
CNFPT, 18 rue Edmond Locard 69005 LYON



La mэрule, un nouvel enjeu dans la gestion des bâtiments



En partenariat avec :
La direction de l'Écologie Urbaine
de la ville de Lyon,
service santé environnement.



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Problématique :

Les champignons lignivores, en particulier la mэрule, peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction. Son activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres sur la structure du bâti et mettre en danger la sécurité de ses occupants.

La mэрule est présente en Europe depuis très longtemps mais ses attaques explosent en France depuis les années 1990 avec l'extension des travaux d'isolation et d'étanchéité. Le nombre de communes touchées est passé de 500 en 2005 à 1 679 en 2015 (source FCBA). Les Hauts-de-France et la Bretagne sont particulièrement touchés.

L'apparition de la mэрule a des effets multiples : sur la construction avec risques d'effondrement, impacts économiques et sociaux, suites judiciaires...

Les obligations réglementaires en cas de présence de la mэрule ont été introduites avec la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Face à cette thématique émergente, les collectivités et les services techniques doivent travailler étroitement avec les professionnels concernés (notaires, architectes, sociétés de traitement, bureaux d'études, etc.).

L'absence d'information et de connaissance est un facteur aggravant de propagation de l'infestation. La lutte contre la mэрule doit donc être une action collective dans laquelle chaque acteur joue un rôle primordial.

Objectifs de la journée :

- Sensibiliser au risque « mэрule » : les enjeux financiers, humains, patrimoniaux, judiciaires liés à la présence de la mэрule.
- Identifier les moyens de repérage de la mэрule.
- Amorcer des échanges entre les différents acteurs susceptibles d'agir pour une prise en compte globale de la mэрule : le rôle de chacun, les actions correctives sur le bâtiment, les actions préventives.
- Partager l'expérience initiée par la ville de Lyon pour identifier les rôles et les moyens d'action des collectivités.

Publics concernés :

- Collectivités territoriales : responsables des services techniques, responsables des bâtiments, bureaux d'études des collectivités, service urbanisme des collectivités, responsables sécurité et prévention.
- Autres publics : fonctionnaires d'Etat (préfectures, DDT...), professionnels de l'immobilier (bailleurs, notaires, architectes, bureaux d'études...).

Programme

8h30 Accueil

9h Ouverture

9h15

Les désordres dans le bâtiment : une porte d'entrée pour la méréule.

Sylvain MANGILI – architecte - AQC (agence pour la qualité de la construction)

La méréule : identification, développement, impacts et moyens de lutte.

Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) CTB-A+ (certification de services dédiée à un réseau de professionnels spécialistes de la protection, du traitement et de l'embellissement des bois).

Questions, temps d'échanges.

La prise en compte de la méréule dans la loi ALUR.

CRIDON (centre de recherches, d'information et de documentation notariale).

Expertises et rôle des assurances.

Pascal MARTINET, entomologiste, expert bois, expert judiciaire cour d'appel de Grenoble et de Lyon.

Questions, temps d'échanges.

Buffet sur place.

Présentation de l'expérience de la ville de Lyon, une gestion transversale.

Présentation par la Ville de Lyon et la Direction Départementale des Territoires du Rhône.

Questions, temps d'échanges.

Prévention et lutte contre la méréule : rôle et missions des différents acteurs : ébauche d'un plan d'actions à partir d'un cas pratique : confrontation d'expériences, échanges, débats

16h15 Conclusion de la journée

16h30 Fin de journée

Modalités d'inscription et logistique :

Cette journée est proposée à l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT) des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté. Elle est également ouverte aux personnes hors FPT, dans la limite des places disponibles.

Date limite d'inscription : 7 novembre 2018

Pour les agent.e.s territoriaux.ales :

Inscription uniquement par la
plateforme d'inscription en ligne
du CNFPT



Prendre contact avec votre
service formation.

Code : 22MERUL001

Pour les agent.e.s non territoriaux.ales :

(dans la limite des places disponibles)

Inscription en ligne uniquement



Les frais de transport sont à la charge des collectivités et des employeurs.
La restauration sera assurée par le Cnfpt.
Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une
information sera communiquée 8 jours avant.

**Privilégiez les transports en commun,
le stationnement sur place est limité.**

Plan d'accès au CNFPT



Contacts :

Christelle BESSON et Sylvie GOTTARD - conseillères formation -
christelle.besson@cnfpt.fr sylvie.gottard@cnfpt.fr

Florence BOURGOIN - assistante formation - 04.72.32.43.24 -
florence.bourgoin@cnfpt.fr

Diana SEPULVEDA, ingénieur santé environnement, direction de l'écologie urbaine,
Ville de Lyon - diana.sepulveda@mairie-lyon.fr